

Décision du 4 décembre 2019

Sat Gal/MI/2019.37

Objet : Travaux de réfection de la couverture du Centre Culturel Fernand LEGER au Quartier de la République à AVION - Attribution du marché

Nous Jean-Marc TELLIER,
Maire de la Ville d'AVION,
Vice-Président du Conseil Départemental,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la gestion municipale et énumérant les domaines dans lesquels le Conseil Municipal peut déléguer une partie de ses pouvoirs au Maire,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 15 décembre 2017 portant application de l'article susvisé,

Vu le Code de la Commande Publique modifié par le Décret n° 2019-259 du 29 mars 2019 portant modification de diverses dispositions codifiées dans la partie réglementaire du Code de la Commande Publique,

Vu la consultation sous la forme de l'appel d'offres lancée le 25 septembre 2019 au BOAMP, et sur les sites internet de la Ville d'Avion et achatpublic pour l'attribution du marché relatif aux travaux de réfection de la couverture du Centre Culturel Fernand LEGER estimé ainsi qu'il suit :

- | | |
|---|-----------------|
| - Solution de base : | 120 000,00 € HT |
| - Option 1 « Remplacement de l'ensemble du fronton » | 15 000,00 € HT |
| - OU Option 2 « Mise en peinture de l'ensemble du fronton » | 15 000,00 € HT |

Vu les six plis reçus dans les délais fixés dans le règlement de consultation,

Vu les critères d'attribution des offres définis dans le règlement de consultation ainsi qu'il suit :

1/ Valeur technique de l'offre comptant pour 60 %

Le critère « valeur technique » sera jugé sur la base du mémoire technique qui devra comprendre les sous chapitres suivants :

- Description des moyens humains affectés au projet, (20 pts),
- Méthodologie d'intervention (préparation du chantier, organisation, etc) (20 pts),
- Mesures d'hygiène et de sécurité sur le chantier (EPI, protections, nettoyage, évacuation des gravats) (20 pts),
- Modalités de mise en sécurité du site occupé (administrés, personnel...) 20 pts
- Délais d'intervention (planning proposé 50% de la note + délais d'intervention 50% de la note) (20 pts)

2/ Prix proposés comptant pour 40 % de la note :

Le critère Prix sera jugé sur le montant du DPGF

Note = 100 x offre la moins disante / offre du candidat

Accusé de réception en préfecture
062-216200659-20191204-2019-37-AR
Date de télétransmission : 04/12/2019
Date de réception préfecture : 04/12/2019

Vu le rapport d'analyse des offres présenté le 3 décembre 2019 aux membres de la Commission d'Appel d'Offres pour avis,

Considérant que la société COEXIA ENVELOPPE présente l'offre la plus avantageuse de la consultation pour les travaux repris en objet,

DECIDONS

Article 01

De confier les travaux de réfection de la toiture du Centre Culturel Fernand LEGER à AVION à la Société COEXIA ENVELOPPE sise à Lens, rue Frédéric Sauvage, pour un montant HT de **112 705,54 € HT** correspondant à la solution de base 101 600,08 € + option n° 1 « remplacement de l'ensemble du fronton » 11 105,46 €.

Article 02

Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa transmission au contrôle de légalité.

Ainsi fait et décidé à **AVION**, les jour, mois et an que dessus.


Jean Marc TELLIER

Accusé de réception en préfecture
062-216200659-20191204-2019-37-AR
Date de télétransmission : 04/12/2019
Date de réception préfecture : 04/12/2019